

## PROCES VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JUIN 2023

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, B. ROSSI LUMBROSO, A. RUBIOLO, M.L. VOLAND, C. FREMY, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO, G. BESSE, S. ROCHEZ, C. BARRIERE.

Absents excusés : Paul BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI VALENSI, D. PETIT représenté par M. CATELIN, C. MARTIN, J. PRUNARET représentée par G. BESSE.

Secrétaire de séance : G. SORBA

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h50.

L'appel est fait par G. SORBA.

La liste des délibérations est approuvée.

J. GERARD demande s'il a des modifications ou des précisions à apporter sur le PV détaillé.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### **1°) Attribution de subventions a des associations**

J. GERARD dit que nous avons une politique associative très riche. C'est bien pour l'animation du village mais c'est beaucoup de travail pour le service festivités, pour C. POULIQUEN, pour J. LEVI VALENSI, la commission Vie associative et les adjoints qui ont des délégations avec les associations. Il remercie Domi pour la Fête de la musique et la Belle Récré la semaine d'avant. Merci aux adjoints de se mobiliser pour participer.

Les associations demandent des locaux et de quoi exercer leurs activités mais aussi des subventions. Nous faisons un travail minutieux d'instruction. Il manquait pas mal d'éléments et nous avons noté quelques incohérences notamment sur les niveaux de trésorerie de certaines associations. Nous avons voté une ligne de subvention au niveau du budget qui est importante. Tous les dossiers n'étant pas complets, certaines subventions seront votées à un futur conseil.

J. LEVI VALENSI dit qu'il y a beaucoup d'évènements associatifs, de fêtes et d'AG en fin d'année. Il regrette qu'il y ait plusieurs événements certains soirs. Par exemple vendredi il y avait la fête de la St Jean (250 personnes), la fête du judo à la Seigneurie (250 personnes) et le spectacle de fin d'année de Geste et harmonie (450 personnes). Il faudrait améliorer ça les années prochaines. Il

remercie les bénévoles qui servent l'intérêt général et qui participe à la vie du village. Il remercie C. POULIQUEN qui fait un travail formidable pour les salles. Cela lui demande beaucoup de temps et de présence sur le terrain. On essaye de faire une réunion de cadrage par évènement. Il s'appuie beaucoup sur l'adjointe en charge du sport et sur l'adjointe à la culture.

Pour les subventions, il y a eu beaucoup de réunions de travail et il remercie les élus qui y ont participé. La commission Vie associative s'est tenue le 12 juin. Nous avons dû faire des arbitrages et retravailler dessus. C'est pour cela que nous avons tardé à vous transmettre le tableau.

Il y a 2 choses qui caractérisent cette année l'attribution de subvention : un certain nombre de dossiers sont incomplets en terme financier, avec des anomalies au niveau de la trésorerie. On n'a pas les moyens de procéder à une analyse financière poussée de chacune des associations. Et pourtant ce contrôle est une exigence règlementaire. Nous avons discuté avec le Maire afin de ne pas reporter trop de subventions. Pour certaines associations le versement de la subvention sera conditionné par la transmission d'éléments complémentaires.

J. GERARD dit qu'on ne peut pas demander à toutes les associations d'avoir des experts comptables mais nous demandons une certaine rigueur pour la présentation des comptes.

J. LEVI VALENSI dit que le 2<sup>ème</sup> point c'est une augmentation des montants demandés par les associations. Les associations ont été touchées par l'inflation. Certaines associations assurent des missions de services importantes à la population, la crèche, Planet'jeunes, les AIL.

En 2022, on avait appliqué une baisse d'environ 10% sur les subventions.

L'association des AIL fait face à des difficultés financières récurrentes. Ils ont présenté une demande d'augmentation conséquente. Nous avons réattribué les locaux de l'association Petits bouts de Destin à la crèche, avec donc des charges en plus.

La maison de santé pluridisciplinaire qui a vu le jour sur la Commune et a loué des locaux sur la Pile, nous demande de participer à leur frais.

G. BESSE dit que l'année dernière, la commission avait dit que les associations devraient désormais fournir tous les éléments. Il regrette de n'avoir pas pu participer cette année car il pense qu'on aurait gagné du temps.

Il ne devait pas y avoir de subvention pour les associations qui ont une trésorerie d'avance de 6 mois et qui n'ont pas d'employés. Cela devait être expliqué aux associations pour 2023.

On s'est retrouvé cette année encore avec des demandes de subvention qui n'ont pas de raison d'être. Quand on veut faire des économies, il faut passer par là. Nous avons fixé en termes de dépenses pour les subventions, lorsqu'il y avait des emplois et qu'il y avait 1 an de trésorerie d'avance, qu'il n'y avait pas lieu de demander une subvention. La subvention municipale continue à leur faire de la trésorerie.

La demande de subvention est soumise à 3 choses :

- le fonctionnement
- un projet associatif sur l'année en cours qui nécessite une aide financière
- un investissement ou une évolution de l'association

J. LEVI VALENSI dit qu'il ne conteste pas le 1<sup>er</sup> point. Le versement des subventions sera conditionné à la complétude des dossiers.

G. BESSE dit qu'il espère bien le voir personnellement.

J. LEVI VALENSI dit que G. BESSE est le bienvenu pour aider à instruire les demandes.

G. BESSE dit qu'il avait proposé avec Mathieu en 2020 de faire des formations à toutes les associations pour les aider à monter leurs budgets. C'est toujours d'actualité.

J. LEVI VALENSI dit qu'on pourrait demander à des professionnels de faire une initiation aux finances pour les associations. Peut-être que Pays d'Aix Association le fait.

G. BESSE dit qu'il y a aussi le Département.

J. LEVI VALENSI dit que sur le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> point il n'est pas d'accord. On doit faire des économies mais il ne veut pas axer la politique vie associative sur des dispositifs d'aides et d'assistance plutôt que sur de l'accompagnement. Les associations font un énorme travail. Certaines fédèrent du monde et dégagent des excédents, on ne doit pas les sanctionner pour ça. Elles nous demandent des fonds pour engager de nouvelles actions et dynamiser leurs actions qui sont déjà riches. Il ne souhaite pas sanctionner les associations qui ont des bons résultats financiers.

G. BESSE dit que ce n'est pas ce qu'il a dit.

J. LEVI VALENSI répond que si, un peu.

G. BESSE aimerait que les raisons des demandes soient bien expliquées dans le dossier. Lors de la commission ce n'était pas toujours le cas puisqu'il a posé des questions et que la réponse était « je ne sais pas ».

J. LEVI VALENSI dit que la commission n'est pas là pour réinstruire tous les dossiers. On a fait 2 séances de travail de 4 heures. Si on réétudie les 50 dossiers en commission on ne s'en sort pas.

G. BESSE dit que pour certaines demandes de subventions, il n'y avait pas de précision dans les dossiers.

J. LEVI VALENSI demande de quel dossier il parle.

J. GERARD dit qu'on a échappé à de plus grandes difficultés au cours de la crise Covid. Beaucoup d'associations étaient très inquiètes de l'arrêt de leurs activités, de la baisse du nombre d'adhérents. Heureusement l'Etat les a aidé, surtout celles qui avaient des salariés. Certaines associations sont sorties avec des résultats 2021 excédentaires. Elles auraient pu demander moins l'année d'après mais elles restent dans leur logique de prudence pour payer les salariés en cas de problème.

Quelqu'un lui a demandé pourquoi la société de chasse ne recevait pas de subvention. Il a répondu que les résultats étaient en équilibre, avec 42 000 € de réserve. Une autre association a réduit son programme : le festival de jazz.

J. LEVI VALENSI donne la liste des subventions avec le descriptif de l'association :

**AIL**

Subvention 50 000 €	2022 :	Subvention demandée 2023 : 70 000 €	Subvention 70 000 €	proposée :
------------------------	--------	-------------------------------------	------------------------	------------

20 000 € ont déjà été versé au titre d'une avance

J. GERARD dit la subvention proposée (70 000 €) tient compte du versement du CTG et en plus la somme qui était reversée à la commune au titre du CTG ne sera plus reversé à la commune. La CAF la versera directement à l'association (8 090 €). Ce qui fait un montant de 78 000 €.

*Unanimité*

**ALSL**

Subvention 2022 : 1 200 €	Subvention demandée 2023 : 3 000 €	Subvention proposée : 1 500 €
---------------------------	------------------------------------	-------------------------------

La demande de 3000 € n'est pas complètement justifiée dans le dossier

J. GERARD dit qu'ils ont fait 2 déficits en 2021 et 2022 mais qu'ils ont une trésorerie solide de 105 000 €. C'est une très grosse association.

J. LEVI VALENSI dit qu'ils ont fait une grosse compétition départementale sur la Seigneurie.

*Unanimité*

**AMAP**

Subvention 2022 : 1 300 €	Subvention demandée 2023 : 1 500 €	Subvention proposée : 1 300 €
---------------------------	------------------------------------	-------------------------------

J. LEVI VALENSI explique que l'association vend des produits bio directement aux administrés tous les vendredis soir.

*Unanimité*

**Amicale du Personnel**

Subvention 2022 : 23 500 €	Subvention demandée 2023 : 24 423 €	Subvention proposée : 24 423 €
----------------------------	-------------------------------------	--------------------------------

*Unanimité*

*L. MAURIZIO ne prend pas part au vote*

**Amis du vieux Saint Cannat**

Subvention 2022 : 500 €	Subvention demandée 2023 : 800 €	Subvention proposée : 500 €
-------------------------	----------------------------------	-----------------------------

*Unanimité*

**APAEP**

Subvention 2022 : 8 000 €	Subvention demandée 2023 : 9 000 €	Subvention proposée : 8 000 €
---------------------------	------------------------------------	-------------------------------

J. GERARD dit qu'ils avaient fait un déficit en 2021 avec un excédent quasiment équivalent en 2022. Ils ont une trésorerie de 2500 €.

J. LEVI VALENSI dit qu'il y a une personne qui est mutualisée entre les 3 zones Eguilles, Lambesc et Saint Cannat pour faire de l'animation et de la communication et pour fédérer au-delà des entreprises du Plateau de la Pile, les entreprises de notre bassin de vie.

*Unanimité.*

*C. POULIQUEN ne prend pas part au vote*

**Arum et Libellule**

Subvention 2022 : 0 €	Subvention demandée 2023 : 500 €	Subvention proposée : 500 €
-----------------------	----------------------------------	-----------------------------

*Unanimité*

*J. GERARD ne prend pas part au vote*

**Aroma de Cai**

Subvention 2022 : 400 €	Subvention demandée 2023 : 400 €	Subvention proposée : 400 €
-------------------------	----------------------------------	-----------------------------

*Unanimité*

**Archers de Lambesc**

Subvention 2022 : 0 €	Subvention demandée 2023 : 500 €	Subvention proposée : 300 €
-----------------------	----------------------------------	-----------------------------

G. BESSE dit que leur a demandé des compléments de documents sur leur comptes N-1 et sur la subvention attribuée par Lambesc.

J. GERARD répond que cela a été demandé mais la réponse n'est pas satisfaisante. Il y a une égalité entre charges et produits ce qui n'est pas normal. La trésorerie a été fournie mais on ne sait pas d'où elle vient. Le versement de la subvention est conditionné.

*Unanimité*

**Art et expression**

Subvention 2022 : 11 000 €	Subvention demandée 2023 : 12 000 €	Subvention proposée : 10 000 €
----------------------------	-------------------------------------	--------------------------------

J. LEVI VALENSI dit qu'un examen sera fait en lien avec le Festival 2023.

J. GERARD dit aussi avec la réalité de leur programme la semaine prochaine. Ils ont obtenu une subvention du département de 1 000 €.

*Unanimité*

**Association Centre Ressource**

Subvention 2022 : 400 €	Subvention demandée 2023 : 1 500 €	Subvention proposée : 400 €
-------------------------	------------------------------------	-----------------------------

*Unanimité*

**Association Course pédestre du Bailli**

Subvention 2022 : 0 €	Subvention demandée 2023 : 0 €	Subvention proposée : 0 €
-----------------------	--------------------------------	---------------------------

Pas de demande de subvention. Il faudra qu'il s'entretienne avec le Président pour savoir pourquoi il n'a pas reçu de dossier.

**Association française Sclérose en plaque**

Subvention 2022 : 0 €	Subvention demandée 2023 : 100 €	Subvention proposée : 0 €
-----------------------	----------------------------------	---------------------------

J. LEVI VALENSI dit qu'ils ont choisi de ne pas donner de subventions à des associations qui font des demandes pour des grandes causes. Ils ont préféré se centrer sur l'intérêt communal.

**APIREA**

Subvention 2022 : 500 €	Subvention demandée 2023 : 500 €	Subvention proposée : 500 €
-------------------------	----------------------------------	-----------------------------

*Unanimité.*

*M. RIBES ne participe pas au vote.*

**Association des Anciens combattants / ARAC**

Subvention 2022 : 200 €	Subvention demandée 2023 : 300 €	Subvention proposée : 200 €
-------------------------	----------------------------------	-----------------------------

*Unanimité*

**Association sportive du collège de Rognes**

Subvention 2022 : 500 €	Subvention demandée 2023 : 600 €	Subvention proposée : 500 €
-------------------------	----------------------------------	-----------------------------

G. BESSE dit qu'ils avaient demandé les demandes de subvention des autres communes.

J. GERARD dit que c'était cohérent.

*Unanimité*

**Boxing club Saint Cannat**

Subvention 2022 : 1 700 €	Subvention demandée 2023 : 1 500€	Subvention proposée : 1 200 €
---------------------------	-----------------------------------	-------------------------------

J. LEVI VALENSI dit que l'association ne participe plus à des compétitions. C'est pour cela que la subvention a baissé.

*Unanimité*

**Clownies en basket**

Subvention 2022 : 2 800 €	Subvention demandée 2023 : 3 000 €	Subvention proposée : 1 500 €
---------------------------	------------------------------------	-------------------------------

G. BESSE dit qu'ils avaient demandé les montants de subvention des autres communes.

J. LEVI VALENSI répond qu'il n'y en pas.

J. GERARD dit qu'ils avaient indiqué une trésorerie de 3 500 €, mais ils ont tout distribué à des associations caritatives.

B. ROSSI dit qu'en 2020 la subvention a été de 1300 €. Elle demande s'il y a des projets particuliers.

AL. FALQUERO dit qu'elle avait pour projet de s'associer, comme l'année dernière, à la Municipalité pour organiser une course et marche pour Octobre Rose. Comme on attend des informations, nous avons suspendu la subvention pour cette activité.

J. GERARD dit que l'année dernière la Municipalité avait payé certaines charges, notamment les tee-shirts.

G. BESSE dit que la subvention versée par la mairie a été reversée à Paoli Calmette. On va devoir faire pareil avec le Téléthon c'est-à-dire qu'on achète des tee-shirts, et ce qui est reversé c'est la différence nette entre ventes et achats.

J. LEVI VALENSI dit qu'Octobre rose était une nouvelle manifestation alors que le Téléthon à une existence historique.

*Unanimité*

**Cannat beach**

Subvention 2022 : 2 000 €	Subvention demandée 2023 : 1 090 €	Subvention proposée : 300 €
---------------------------	------------------------------------	-----------------------------

J. GERARD dit que le montant de la subvention demandée n'est pas bon : 1090 €. Il s'agit du budget prévisionnel. L'association a demandé 400 €.

*Unanimité*

### **Carpe Diem Orchestra**

Subvention 2022 : 0 €	Subvention demandée 2023 : 780 €	Subvention proposée : 200 €
-----------------------	----------------------------------	-----------------------------

B. ROSSI dit qu'en 2020 ils avaient demandé 400 €.

*Unanimité*

### **Belle Récréée**

Subvention 2022 : 9 500 €	Subvention demandée 2023 : 9 500 €	Subvention proposée : 9 500 €
---------------------------	------------------------------------	-------------------------------

*Unanimité.*

*D. CAMHI ne prend pas part au vote.*

### **Collectif les Sources**

Subvention 2022 : 300 €	Subvention demandée 2023 : 0 €	Subvention proposée : €
-------------------------	--------------------------------	-------------------------

### **Comité des fêtes**

Subvention 2022 : 19 390 €	Subvention demandée 2023 : 15 000 €	Subvention proposée : 16 000 €
----------------------------	-------------------------------------	--------------------------------

J. GERARD explique que dans la subvention 2022, il y avait les 2 versements de la fête votive.

J. LEVI VALENSI dit qu'il doit y avoir une erreur car il est demandé 15 000 € et on attribue 16 000€.

G. BESSE dit qu'ils ont fait une demande de 17 000 €.

*Unanimité*

*L. MAURIZIO et M. CATELIN de participent pas au vote.*

### **Compagnie Amarande**

Subvention 2022 : 600 €	Subvention demandée 2023 : 700 €	Subvention proposée : 400 €
-------------------------	----------------------------------	-----------------------------

G. BESSE demande si on a reçu des éléments concernant la trésorerie de 30 000 €.

J. LEVI VALENSI dit qu'ils ont reçu des éléments tout à l'heure mais qui sont toujours aussi faux.

G. BESSE demande que cette demande de subvention soit soumise à la complétude du dossier.

*Unanimité*

### **Créa'son**

Subvention 2022 : 600 €	Subvention demandée 2023 : 600 €	Subvention proposée : 600 €
-------------------------	----------------------------------	-----------------------------

*Unanimité*

**Croix Rouge française**

Subvention 2022 : 100 €	Subvention demandée 2023 : 200 €	Subvention proposée : 100 €
-------------------------	----------------------------------	-----------------------------

*Unanimité*

**Etudiants du Pays provençal**

Subvention 2022 : 400 €	Subvention demandée 2023 : 400 €	Subvention proposée : 200 €
-------------------------	----------------------------------	-----------------------------

*Unanimité*

*P. BAUMELOU ne participe pas au vote.*

**Ecole et parents**

Subvention 2022 : 500 €	Subvention demandée 2023 : 500 €	Subvention proposée : 500 €
-------------------------	----------------------------------	-----------------------------

*Unanimité*

**En forme**

Subvention 2022 : 900 €	Subvention demandée 2023 : 1 000 €	Subvention proposée : 900 €
-------------------------	------------------------------------	-----------------------------

*Unanimité*

**Enfants et loisirs (crèche)**

Subvention 2022 : 200 000€	Subvention demandée 2023 : 235 444€ Avance déjà votée : 75 000 €	Subvention proposée : 125 000 € + 50.000 € votés ce jour
----------------------------	---	---

**Enfants et loisirs (micro crèche)**

Subvention 2022 : 50 000 €	Subvention demandée 2023 : 73 373 € Avance déjà votée : 25 000 €	Subvention proposée : 40 000 € + 15.000 votés ce jour
----------------------------	---	--

J. LEVI VALENSI dit qu'une avance de subvention de 100 000 € a déjà été faite.

J. GERARD dit que comme les AIL, il y a 67 160 € versé à la crèche et 11 549 € à la micro crèche au titre du CTG par la CAF.

Cela fait une augmentation globale de 11.5 % net tout compris, par rapport à 2022

*Unanimité*

**Energie solidaire / club 3<sup>ème</sup> âge**

Subvention 2022 : 0 €	Subvention demandée 2023 : 0 €	Subvention proposée : 0 €
-----------------------	--------------------------------	---------------------------

**ESCL Judo**

Subvention 2022 : 3 200 €	Subvention demandée 2023 : 4 500 €	Subvention proposée : 3 200 €
---------------------------	------------------------------------	-------------------------------

G. BESSE avait demandé le montant des subventions des autres communes + trésorerie + subvention en fonction des adhérents.

J. GERARD dit que nous avons fourni plus de subvention.

J. LEVI VALENSI dit que l'association à une trésorerie de 55 000 € avec 3 salariés.

*Unanimité*

**Fai Avans !**

Subvention 2022 : 300 €	Subvention demandée 2023 : 500 €	Subvention proposée : 200 €
-------------------------	----------------------------------	-----------------------------

D. BARBIER dit qu'elle est favorable au dossier de Fai Avans.

G. BESSE dit qu'on ne donne pas une subvention comme on donne un bon point à l'école.

J. GERARD explique qu'ils ont perçu le « don » du Club taurin suite à son arrêt. Cela leur avait fait une rentrée de 6 000€. A la différence des Anciens combattants qui avaient reçu un don des décorés du travail, et qui n'avaient plus demandé de subvention pendant 4 ou 5 ans.

J. LEVI VALENSI dit que Fai Avans à l'intention de venir en support du Comité des fêtes. Considérant tout ce qu'ils font, il n'est pas possible de ne pas leur verser de subvention cette année.

G. BESSE dit que les lutins auraient réclamés quelque chose.

J. LEVI VALENSI répond que les lutins perçoivent une subvention au travers des associations dans lesquelles ils s'investissent (Comité des fêtes, Vitrines et métiers, le Syndicat d'initiative).

M. CATELIN dit qu'on aurait pu au moins leur donner 300 € comme l'année dernière !

J. GERARD répond que ce n'est pas le montant mais la considération qu'on leur apporte pour les soutenir même s'ils ont eu une embellie.

*Unanimité.*

*A. RUBIOLO ne prend pas part au vote*

**FNACA**

Subvention 2022 : 0 €	Subvention demandée 2023 : 500 €	Subvention proposée : 500 €
-----------------------	----------------------------------	-----------------------------

*Unanimité*

**Festiv'actes**

Subvention 2022 : 2 500 €	Subvention demandée 2023 : 3 000 €	Subvention proposée : 2 500 €
---------------------------	------------------------------------	-------------------------------

*Unanimité*

**Foyer rural**

Subvention 2022 : 10 000 €	Subvention demandée 2023 : 11 000 €	Subvention proposée : 8 000 €
----------------------------	-------------------------------------	-------------------------------

J. LEVI VALENSI dit qu'un nouveau président est arrivé avec une nouvelle équipe. Cette équipe est déjà très investit à Saint Cannat. En fonction de leur programme et de ce qu'ils souhaitent faire, on réajustera sans doute cette subvention.

G. BESSE dit qu'on avait demandé des compléments sur le budget.

J. GERARD dit que l'exercice 2022 s'était traduit par une perte de 3 925 €. Ils ont aujourd'hui une trésorerie de 9 250 €.

*Unanimité*

*S. BOULINGUEZ ne prend pas part au vote.*

**FRF/ La Chaumière / la Roque d'Anthéron**

Subvention 2022 : 500 €	Subvention demandée 2023 : 362 €	Subvention proposée : 362 €
-------------------------	----------------------------------	-----------------------------

J. LEVI VALENSI dit que c'est un montant très précis qui correspond au nombre de personnes qu'ils accompagnent de la commune.

*Unanimité*

**Geste et Harmonie**

Subvention 2022 : 1 300 €	Subvention demandée 2023 : 2 500 €	Subvention proposée : 2 000 €
---------------------------	------------------------------------	-------------------------------

*Unanimité*

**Handball Concernade**

Subvention 2022 : 5 500 €	Subvention demandée 2023 : 10 000 €	Subvention proposée : 5 500 €
---------------------------	-------------------------------------	-------------------------------

G. BESSE avait demandé le montant des subventions des autres communes + le bilan.

J. GERARD répond que leur budget de l'année dernière a été de 140 000 € de produits, 135 000 € de dépenses, 5 500 € d'excédent et 16 000 € en trésorerie.

*Unanimité*

**La Tortue qui secoue le monde**

Subvention 2022 : 500 €	Subvention demandée 2023 : 1 000 €	Subvention proposée : 800 €
-------------------------	------------------------------------	-----------------------------

*Unanimité*

*S. BOULINGUEZ ne prend pas part au vote*

**Saint Cannadenne sport haut niveau**

Subvention 2022 : 300 €	Subvention demandée 2023 : 3 000 €	Subvention proposée : 500 €
-------------------------	------------------------------------	-----------------------------

J. LEVI VALENSI dit que c'est l'association qui soutient la sportive de haut niveau en nage avec palme, BELLINI.

*Unanimité*

**L'Atelier du Possible**

Subvention 2022 : 1 500 €	Subvention demandée 2023 : 2 000 €	Subvention proposée : 1 500 €
---------------------------	------------------------------------	-------------------------------

*Unanimité*

**La Boule Joyeuse moderne**

Subvention 2022 : 2 500 €	Subvention demandée 2023 : 2 500 €	Subvention proposée : 2 500 €
---------------------------	------------------------------------	-------------------------------

G. BESSE dit qu'il avait demandé des compléments.

J. GERARD dit que la trésorerie est de 4 625 €. Nous avons tous les chiffres.

*Unanimité*

**Lambesc Rugby club**

Subvention 2022 : 0 €	Subvention demandée 2023 : 1 000 €	Subvention proposée : 500 €
-----------------------	------------------------------------	-----------------------------

J. GERARD dit qu'il y a 5 jeunes de Saint Cannat dans l'équipe junior. Ils ont remporté la Coupe de France de rugby à 13.

*Unanimité*

**La gym volontaire GV**

Subvention 2022 : 1 000 €	Subvention demandée 2023 : 1 000 €	Subvention proposée : 1 000 €
---------------------------	------------------------------------	-------------------------------

*Unanimité.*

*S. BOULINGUEZ ne prend pas part au vote*

**Libère ton génie pour l'Afrique**

Subvention 2022 : 0 €	Subvention demandée 2023 : 3 000 €	Subvention proposée : 500 €
-----------------------	------------------------------------	-----------------------------

J. LEVI VALENSI dit que c'est une association qui soutien des actions de développement et d'éducation au Burkina Faso.

Cette association a été mise à l'honneur avec « Féminin plurielle ». L'association demande 3 000 € pour financer un dispositif au Burkina Faso ce qui n'est pas l'objectif de la Municipalité. On propose une subvention de fonctionnement de 500 €.

*Votée à la majorité des voix, Y FALCHI s'abstenant.*

**Les Maskarons**

Subvention 2022 : 0 €	Subvention demandée 2023 : 1 000 €	Subvention proposée : 300 €
-----------------------	------------------------------------	-----------------------------

*Unanimité*

**Maison de santé pluriprofessionnelle**

Subvention 2022 : 0 €	Subvention demandée 2023 : 12 000 €	Subvention proposée : 10 000 €
-----------------------	-------------------------------------	--------------------------------

*Unanimité*

*AL FALQUERO et S. BOULINGUEZ ne prennent pas part au vote.*

**MPE 13**

Subvention 2022 : 0 €	Subvention demandée 2023 : 2 400 €	Subvention proposée : 500 €
-----------------------	------------------------------------	-----------------------------

*Unanimité*

**Le Fil d'Ariane**

Subvention 2022 : 500 €	Subvention demandée 2023 : 0 €	Subvention proposée : €
-------------------------	--------------------------------	-------------------------

### **Petits bouts de Destin**

Subvention 2022 : 0 €	Subvention demandée 2023 : 0 €	Subvention proposée : 0 €
-----------------------	--------------------------------	---------------------------

J. LEVI VALENSI dit qu' (avec leur changement de lieu, l'association n'a plus besoin de subvention de fonctionnement.

### **Les Jardins du Budéou**

Subvention 2022 : 300 €	Subvention demandée 2023 : 2 000 €	Subvention proposée : 1 000 €
-------------------------	------------------------------------	-------------------------------

*Unanimité*

### **OCCE13 / Ecole primaire Touloubre**

Subvention 2022 : 5 530 €	Subvention demandée 2023 : 8 675 €	Subvention : 8 675 € (déjà voté)
---------------------------	------------------------------------	----------------------------------

M. CATELIN dit que la nouvelle demande de subvention vient d'arriver pour les classes découvertes pour un montant de 8 100 €, c'est à dire 50% du cout prévisionnel. L'école aurait besoin de la subvention pour réserver le lieu. Nous avons parlé de cette demande lors du Comité consultatif de l'éducation le 22 juin.

J. GERARD dit qu'on votera cette demande au prochain conseil municipal.

C. GENRE dit que cela fait deux demandes pour la même année civile.

*Unanimité*

### **Section des jeunes sapeurs-pompiers de Lambesc**

Subvention 2022 : 400 €	Subvention demandée 2023 : 400 €	Subvention proposée : 400 €
-------------------------	----------------------------------	-----------------------------

M. RIBES dit que 17 jeunes du centre de Lambesc ont été reçus, dès la 2<sup>ème</sup> année. C'est la 1ere section du département avec 17 sur 20 de moyenne.

*Unanimité*

### **MISS13 – Maison Intercommunale Sport Santé**

Subvention 2022 : 0 €	Subvention demandée 2023 : 1 550 €	Subvention proposée : 500 €
-----------------------	------------------------------------	-----------------------------

G. BESSE dit qu'il manquait des documents.

J. LEVI VALENSI explique que la Commune travaille avec cette association sur 3 volets :

- Activités publiques adaptées en lien avec le CCAS
- Programme sport santé ALD (affection de longue durée)
- Animation du réseau local avec les acteurs de santé

G. BESSE rappelle que l'on paye aussi des prestations.

M. GUILLET dit que c'est un prestataire qui fait un travail très important, que les bénéficiaires apprécient beaucoup. Lorsqu'ils répondent à des appels à projets et qu'ils ont des places gratuites

souvent du Département, ils nous en font bénéficier. Ils ont également mis en place des ateliers de sport adapté à domicile.

*Unanimité*

### **SOS Chats errants**

Subvention 2022 : 500 €	Subvention demandée 2023 : 500 €	Subvention proposée : 500 €
-------------------------	----------------------------------	-----------------------------

*Unanimité*

### **Subaquatique Club lambescain**

Subvention 2022 : 500 €	Subvention demandée 2023 : 600 €	Subvention proposée : 600 €
-------------------------	----------------------------------	-----------------------------

G. BESSE dit qu'il avait demandé des compléments d'information.

J. GERARD répond qu'ils ont eu une perte en 2022. Aujourd'hui leur trésorerie est de 3 000 €.

*Unanimité*

*S. ROCHEZ ne prend pas part au vote.*

### **Prévention routière**

Subvention 2022 : 0 €	Subvention demandée 2023 : 800 €	Subvention proposée : 0 €
-----------------------	----------------------------------	---------------------------

J. LEVI VALENSI dit que c'est la 1<sup>ère</sup> année qu'ils font une demande. Ils ne sont pas actifs sur notre commune.

J. GERARD dit qu'avant la prévention routière (organisme national) déléguait des gendarmes et des formateurs sur les écoles. Maintenant nous travaillons avec la PM de Lambesc qui a du matériel. Nous leur payons une participation.

### **Planet'jeunes**

Subvention 2022 : 65 000 €	Subvention demandée 2023 : 70 000 €	Subvention proposée : 65 000 €
----------------------------	-------------------------------------	--------------------------------

J. LEVI VALENSI dit que Planète jeunes perçoit en plus un « bonus territoire » de 6 000 € versé par la CAF.

*Unanimité*

### **Saint Cannat Volley Ball**

Subvention 2022 : 700 €	Subvention demandée 2023 : 600 €	Subvention proposée : 600 €
-------------------------	----------------------------------	-----------------------------

J. GERARD dit qu'ils ont fourni les documents. La trésorerie est de 164 €.

*Unanimité*

### **SCSC**

Subvention 2022 : 12 000 €	Subvention demandée 2023 : 15 000 €	Subvention proposée : 13 000 €
----------------------------	-------------------------------------	--------------------------------

*Unanimité*

**SCSC Féminin**

Subvention 2022 : 5 400 €	Subvention demandée 2023 : 6 000	Subvention proposée : 6 000 €
---------------------------	----------------------------------	-------------------------------

*Unanimité*

**Philatélie Jacquemard collection**

Subvention 2022 : 200 €	Subvention demandée 2023 : 0 €	Subvention proposée : €
-------------------------	--------------------------------	-------------------------

**Solidarité Paysans Provence**

Subvention 2022 : 100 €	Subvention demandée 2023 : 0 €	Subvention proposée : €
-------------------------	--------------------------------	-------------------------

**O Bad Saint Cannat**

Subvention 2022 : 1 100 €	Subvention demandée 2023 : 1 100 €	Subvention proposée : 1 100 €
---------------------------	------------------------------------	-------------------------------

J. LEVI VALENSI dit qu'il y eu un changement de président l'année dernière et que l'équipe est dynamique. Avec les équipements de la Seigneurie, cette association se développe bien. C'était un peu plus difficile quand il n'y avait que la salle du 4 septembre.

*Unanimité.*

*G. BESSE et S. ROCHEZ ne prennent pas part au vote*

**Syndicat d'initiative**

Subvention 2022 : 17 000 €	Subvention demandée 2023 : 21 900 €	Subvention proposée : 17 000 €
----------------------------	-------------------------------------	--------------------------------

*Unanimité*

**TC Saint Cannat**

Subvention 2022 : 5 700 €	Subvention demandée 2023 : 6 500 €	Subvention proposée : 6 000 €
---------------------------	------------------------------------	-------------------------------

G. BESSE dit qu'il avait demandé un complément d'information.

J. GERARD dit qu'il avait une trésorerie importante mais ils s'en sont servis pour améliorer les courts.

*Unanimité*

*S. ROCHEZ ne prend pas part au vote*

**Trufficulture 13**

Subvention 2022 : 900 €	Subvention demandée 2023 : 1 500 €	Subvention proposée : 900 €
-------------------------	------------------------------------	-----------------------------

G. BESSE dit qu'il manquait les comptes 2022

J. GERARD dit qu'il y a eu un déficit de 1693 € en 2022. Aujourd'hui leur trésorerie est à l'aise.

*Unanimité*

**Truite du Bailli**

Subvention 2022 : 1 350 €	Subvention demandée 2023 : 1 500 €	Subvention proposée : 1 350 €
---------------------------	------------------------------------	-------------------------------

*Unanimité*

**Ultra T Tra**

Subvention 2022 : 0 €	Subvention demandée 2023 : 500 €	Subvention proposée : 500 €
-----------------------	----------------------------------	-----------------------------

J. LEVI VALENSI dit que cette nouvelle association soutient les dispositifs pour la tétraplégie et l'accompagnement des familles qui sont touchés par certains drames de la vie. Alexandre TESTON, est un jeune originaire de Saint Cannat qui a eu un accident de kitesurf et il est aujourd'hui tétraplégique. Sa famille habite toujours à Saint Cannat.

B. ROSSI dit qu'on a dit tout à l'heure qu'on ne soutenait pas les associations nationales. Est-ce cohérent ?

Y. FALCHI dit qu'il ne comprend pas non plus.

J. LEVI VALENSI répond que ce n'est pas une association nationale. Cette association a été montée à l'initiative des copains d'Alexandre pour verser des dons aux familles touchées, mais ce n'est pas une cause nationale. Ils organisent des évènements sur Saint Cannat (concours de boules, paella pour la fête de la musique...).

J. GERARD rajoute qu'on subventionne leur fonctionnement.

*Unanimité*

**Union sportive Trevaresse**

Subvention 2022 : 4 500 €	Subvention demandée 2023 : 4 500 €	Subvention proposée : 4 500 €
---------------------------	------------------------------------	-------------------------------

J. LEVI VALENSI dit qu'il va y avoir un changement de présidence car le Président a décidé de prendre sa retraite.

J. GERARD dit que Lambesc a donné un peu plus que nous en 2022 (5 000€) mais dans le budget prévisionnel 2023 Lambesc tombait à 2 000 €. Le maire de Lambesc leur a dit qu'ils avaient de la trésorerie et que la nouvelle équipe n'aurait peut-être pas besoin de permanent. Du coup il lui a retiré 3 000 € de subvention.

J. GERARD n'a pas voulu faire pareil. Nous allons voter la somme totale mais versée en 2 fois : 2.500 € en juillet et 2.000 € en fin d'année si nécessaire.

C. GENRE dit qu'il faut l'écrire comme cela dans la délibération, versé en 2 fois  
(NB : après vérification, la délibération ne disant pas que les subventions doivent être versées en une seule fois, elles peuvent l'être en plusieurs fois).

J. GERARD dit que s'ils n'en n'ont pas besoin en fin d'année, ils nous le diront.

J. LEVI VALENSI dit que Lambesc a décidé de <sup>réduire</sup> ~~sabrer~~ ses concours financiers au titre de changement de présidence. Sur les associations intercommunales, il faudrait initier un travail de concertation et coordination avec les autres municipalités. Il faudrait que le DGS organise une réunion à l'automne.

*Unanimité*

**Vitrines et métiers**

Subvention 2022 : 2 000 €	Subvention demandée 2023 : 1 800 €	Subvention proposée : 1 800 €
---------------------------	------------------------------------	-------------------------------

G. BESSE dit que des documents avaient été demandés suite à des erreurs.

J. GERARD répond que l'excédent 2022 est de 1200 €, avec une trésorerie de 6900 €.

*Unanimité*

*G. BESSE ne prend pas part au vote*

**Yoseikan**

Subvention 2022 : 2 500 €	Subvention demandée 2023 : 3 000 €	Subvention proposée : 2 500 €
---------------------------	------------------------------------	-------------------------------

*Unanimité*

**Mistral modèle club**

Subvention 2022 : 350 €	Subvention demandée 2023 : 300 €	Subvention proposée : 200 €
-------------------------	----------------------------------	-----------------------------

G. BESSE dit que des documents avaient été demandés.

J. GERARD répond que la trésorerie est à 5200 €, et un résultat de 1600 €.

*Unanimité*

**Les couleurs du temps**

Subvention 2022 : 900 €	Subvention demandée 2023 : 1 000 €	Subvention proposée : 900 €
-------------------------	------------------------------------	-----------------------------

*Unanimité*

J. LEVI VALENSI dit que le montant total versé aux associations est de 488 310 €, dont 60 % sont captés par les associations Petite enfance et jeunesse.

**2°) Convention d'objectif avec les AIL**

**3°) Convention d'objectif avec Planet'jeunes**

**4°) Convention d'objectif avec l'Amicale des employés municipaux**

A.L. FALQUERO dit qu'il serait bien de noter dans la convention de la crèche que le Président ne peut pas être salarié de l'association.

G. SORBA dit qu'il serait bien de le signifier pour le nouveau comme ça cela évitera des problématiques.

C. GENRE dit qu'on ne lui en avait pas parlé, et que la convention a déjà été votée au dernier conseil municipal.

A.L. FALQUERO dit que l'on a voté une avance de subvention mais qu'on n'a pas voté la convention d'objectif.

L.MAURIZIO dit qu'il faut rajouter le mot « supérieur » à la convention d'objectif de l'Amicale.

*Unanimité pour les 3 subventions.*

### **5°) Modificatif : Institution de la taxe d'habitation sur les logements vacants**

C. GENRE explique que lors du CM du 13 avril, nous avons délibéré sur le sujet mais il y avait une coquille : le texte réglementaire est très long et il y a eu une erreur dans la rédaction finale. Il avait écrit « assujettir à la taxe d'habitation des résidences secondaires » mais si on relit bien c'est « assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 2 années ».

J. GERARD dit qu'il y a 2 catégories :

- Les résidences secondaires qui continuent à être imposées sans abattement
- Les logements vacants depuis plus de 2 ans

S. BOURAS demande comment on fait pour savoir.

J. GERARD répond que chaque année, on reçoit des liste des services fiscaux.

*Unanimité*

### **6°) Modificatif : Adoption du Compte Administratif 2022 de la Commune**

C. GENRE dit que dans l'avant dernière ligne du tableau, le montant de 424 747 € était le montant de l'année précédente. Le bon montant 2022 est de 388 989 €.

*Votée avec abstention de G. BESSE, J. PRUNARET, S. ROCHEZ et C. BARRIERE*

### **7°) Modificatif : Affectation des résultats 2022 sur le budget principal 2023 de la Commune**

C. GENRE dit que le dossier n°7 est la conséquence du dossier n°6. La maquette budgétaire était bonne mais il y a une coquille dans le corps de la délibération. On retire la délibération n°2023-024 pour la remplacer par celle-ci.

*Votée avec abstention de G. BESSE, J. PRUNARET, S. ROCHEZ et C. BARRIERE*

### **8°) DM N°1 sur le budget communal 2023**

C. GENRE dit que les 7 011.52 € sont pris sur une baisse des crédits de 7 200 € sur la taxe SRU parce qu'elle sera inférieure à ce qu'on avait budgétisé, et on prend 498,42 € sur le poste énergie. Nous avons besoin de créditer en investissement 2 000 € sur l'opération 627 « fontaines et lavoirs » et on les prend sur l'opération 624 « afficheur électronique ».

G. BESSE demande si on abandonne l'afficheur électronique.

C. GENRE répond que c'est maintenu, on avait budgétisé plus que nécessaire.

*Votée avec abstention de G. BESSE, J. PRUNARET, S. ROCHEZ et C. BARRIERE*

### **9°) Convention de travaux avec le SMED**

J. GERARD dit que ce sont des travaux d'intégration dans l'environnement. On essaye de ne plus avoir de fils qui traversent les rues. On fait passer les câbles sous les génoises des maisons. Il y a plusieurs opérations dans le centre ancien pour améliorer l'esthétique de ces réseaux. Nous avons une aide d'ENEDIS au titre de l'article 8. Il nous reste une participation prévisionnelle de 14 823 €.

G. BESSE demande si nous avons des subventions en dehors d'ENEDIS.

J. GERARD répond que non.

*Unanimité*

### **10°) Modifications au tableau des emplois**

L. MAURIZIO donne la liste :

- Création de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet
- Création de deux postes de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet dont un au 20 juin 2023 (nouvelle personne au CCAS)
- Modification de deux postes d'Adjoint Technique à temps non complet
  - Un poste de 26h à 28h30
  - Un poste de 32h à 33h
- Suppression d'un poste de Technicien
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Ppal 2<sup>ème</sup> cl à TNC 28h
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Ppal 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression de deux postes d'Adjoint Administratif Ppal 1<sup>ère</sup> classe

S. BOURAS demande si les suppressions de postes et les personnes qui partent en retraite ne manquent pas au niveau du personnel.

L. MAURIZIO répond que lorsqu'on remplace un employé, ce n'est pas forcément au même grade.

G. BESSE demande si les modifications de postes au niveau des heures (augmentation) sont à la demande des agents ou de la mairie.

C. GENRE répond que les 2 cas sont possibles.

L. MAURIZIO dit que le chef de service peut dire si le nombre d'heures est suffisant ou pas.

*Unanimité*

**11°) Création d'une Commission municipale relative à la réhabilitation de la cave coopérative**

J. GERARD dit qu'il apparait logique de créer une commission spécifique sur ce sujet.  
Le maire sera Président de droit et il faudra 1 vice-président, 7 membres de la majorité et 2 membres de l'opposition.

Sur avis favorable de tous les membres du conseil, les membres de cette commission sont désignés :

C. FREMY, pressentie pour être Vice-présidente  
Y. FALCHI  
B. ROSSI  
J. LEVI VALENSI  
AL. FALQUERO  
G. SORBA  
D. CAMHI  
D. BARBIER  
G. BESSE  
C. BARRIERE

J. LEVI VALENSI dit qu'on élargira à des personnes qualifiées.

C. FREMY dit que selon le règlement intérieur du conseil municipal, on doit faire la première réunion dans les 8 jours.

J. GERARD dit qu'il faut faire la réunion dans les 8 jours et voir les personnalités qualifiées que l'on pourrait associer.

*Unanimité*

**12°) Régularisation d'une parcelle déclarée en Bien Non Délimité entre la Commune et la famille AURRAN**

J. GERARD dit qu'il s'agit d'un bien non délimité sur une très grande parcelle forestière (61 hectares). Une partie appartient à la famille AURRAN (Paule AURRAN, épouse de Maxime AURRAN) pour environ 8 000 m<sup>2</sup> mais dont on ne sait pas où elle est positionnée. Il en a parlé avec J.P. AURRAN qui lui a confirmé qu'il donnait pour 1€ symbolique à la Commune ces 8000 m<sup>2</sup>.

G. SORBA dit que cela se situe entre Villa Minna et le Mas de Fauchon.

*Unanimité*

**Décisions du maire :**

N°2023-003D modifiant la régie de recettes de ventes funéraires

N°2023-008D définissant les tarifs des droits de place pour les forains sur l'espace de vie lors de la fête votive

N°2023-009D attribution d'une avance de subvention à l'Amicale des employés municipaux

C. BARRIERE demande s'il y a des problèmes avec les jardiniers car cela laisse à désirer : pas entretenu, trottoirs où on ne peut pas marcher...

D. BARBIER pense qu'il n'y a pas de problème. Il y a eu un vote en CM il y a quelque temps pour un mettre en place des fauchages tardifs, pour des raisons écologiques.

Au service espace vert, actuellement il n'y a qu'un seul agent titulaire et 2 jeunes saisonniers. Au moins 1 fois par semaine il tond le stade et ensuite il fait secteur par secteur.

J. P. VENTURINI dit qu'il y a une volonté de laisser plus pousser la végétation.

J. GERARD rajoute que l'herbe ce n'est pas de la saleté.

M. RIBES dit que c'est un mouvement national. Il faut laisser pousser l'herbe. Sur Jean Moulin lors des dernières grosses pluies, il y a eu beaucoup moins de ruissellement grâce à cette végétation.

J. GERARD ajoute que certains endroits comme le cimetière restent désherbés régulièrement. Il demande quelles sont les périodes pour les abeilles.

M. RIBES dit que la colonisation a été dépendante des grosses pluies. Si on avait tondu en mai cela aurait stoppé net la colonisation.

J. GERARD dit que nous avons acheté un désherbeur thermique et la personne formée pour cette machine est en arrêt de travail de longue durée.

G. BESSE dit que la semaine dernière il y a eu des travaux d'abattage par les 2 personnes à Ste Marguerite. Le balisage sur 2 poubelles d'ordures ménagères est resté jusqu'à vendredi. Ce serait bien que ces gens ne bloquent pas les véhicules pendant 2 jours après leur travail.

Pas de questions diverses.

Fin de la séance à 20h55.

Fait à Saint Cannat, le 20 juillet 2023.

Le Secrétaire  
Guillaume SORBA

Le Maire,  
Jacky GERARD

